



**PRÉFET  
DU HAUT-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Dossier  
de presse**

# Prévention et lutte contre les feux de forêt **dans le Haut-Rhin**

---



**LE HAUT-RHIN, UN DÉPARTEMENT VULNÉRABLE . . 3-4**

- Un département boisé . . . . . 3
- Un dépérissement préoccupant . . . . . 3
- Des problématiques spécifiques . . . . . 4

**LE RISQUE D'INCENDIE S'EST ACCRU . . . . . 5****ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION . . 6-10**

- Carte "météo des forêts" nationale de Météo France . . . . . 6
- Dispositifs de prévention auprès des professionnels . . . . . 6
- Prévention des risques de feux aux abords des campings . . . . 7
- **Ayons les bons réflexes** . . . . . 7-9
  - Comment éviter les départs de feu ?
  - Prévention par le débroussaillage
  - Que faire en cas de départ de feu ?
  - Comment se protéger dans son habitation en cas de feu ?
  - Comment anticiper et protéger son habitation ?
- **Dispositifs de lutte contre les incendies financés par le fonds vert** . . . . . 10
  - 2 projets financés dans le Haut-Rhin

**ORGANISATION DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT . . . . . 11-16**

- **Sous-commission départementale pour la sécurité contre le risque d'incendie de forêt** . . . . . 11-12
  - Les acteurs du département engagés dans la prévention et la lutte contre les feux de forêt
  - 3 principes généraux
  - Une collaboration optimisée par la création de groupes de travail
- **Les acteurs départementaux de la lutte contre les feux de forêt s'organisent pour répondre efficacement aux risques . . . 13-16**
  - La stratégie du service d'incendie et de secours (SIS 68)
  - Des mesures organisationnelles**
  - Des mesures matérielles**
  - L'organisation de l'office national des forêts dans le Haut-Rhin
  - L'organisation de l'office français de la biodiversité dans le Haut-Rhin

# LE HAUT-RHIN, UN DÉPARTEMENT VULNÉRABLE

## UN DÉPARTEMENT BOISÉ



**130 000**  
hectares de  
forêts publiques

**36 000**  
hectares de  
forêts privées



gérées par l'Office  
National des Forêts



morcelées et  
appartenant à de  
nombreux propriétaires

Les forêts communales et domaniales couvrent près de 75 % de la surface forestière en Alsace, avec des réseaux de desserte forestière assez complets. Au sein des forêts privées, le réseau de chemins est moins dense.

Le travail entre l'association des forestiers d'Alsace, le centre régional de la propriété forestière, avec l'appui logistique de la direction départementale des territoires et de la sous-préfecture de Thann a permis la création d'une dizaine d'associations syndicales autorisées forestières, pour la réalisation de 70 kilomètres de desserte forestière concertée. La mobilisation du bois sous forme de ventes groupées par coopératives forestières et l'évacuation des bois scolytés sont ainsi facilitées sur une dizaine de massifs de forêt privée soit environ 1500 hectares de forêt. Ces massifs sont ainsi assez bien desservis.

## UN DÉPÉRISSEMENT PRÉOCCUPANT

Depuis fin 2018, la situation sanitaire des peuplements forestiers du Grand Est est préoccupante. Ceci est particulièrement vrai pour les épicéas à l'échelle européenne et nationale, mais à l'échelle du département du Haut-Rhin, le dépérissement touche principalement le sapin pectiné dans les secteurs de montagne (Vosges-Jura Alsacien), ainsi que le hêtre, le pin sylvestre et le frêne en plaine.

La vallée de la Doller est particulièrement impactée par ce dépérissement du sapin. Le rougissement de versants entiers en 2019 a fait l'objet d'une couverture médiatique importante pendant l'été.

Les arbres dépérissant dessèchent sur pied.



## DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

### LES CULTURES FAUCHÉES ET LE BOIS MORT À L'ORÉE DES FORÊTS

#### LES FEUX DE TOURBE

51 sites de tourbières sont actuellement recensés dans le Haut-Rhin, pour une superficie totale de 461,1 hectares (superficie moyenne : 9 hectares).

#### FORÊTS À FORTE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE EN ÉTÉ

La très forte fréquentation des milieux forestiers et montagnards haut-rhinois en été laisse présager des répercussions très fortes sur les départs de feu.

#### UNE GÉOGRAPHIE ET UNE DÉMOGRAPHIE PARTICULIÈRES

- Présence de noyaux de population très denses à proximité de grands massifs forestiers
- 230 habitants au kilomètre carré



## LE RISQUE D'INCENDIE S'EST ACCRU

**16**

colonnes mobiles de secours

=

**200**

personnels

se sont déplacés dans de nombreuses régions françaises pour lutter contre les feux de forêt et d'espaces naturels.



**505**

départs de feux d'espaces naturels en 2022

**267**

départs de feux d'espaces naturels en 2021 (été pluvieux)

**500**

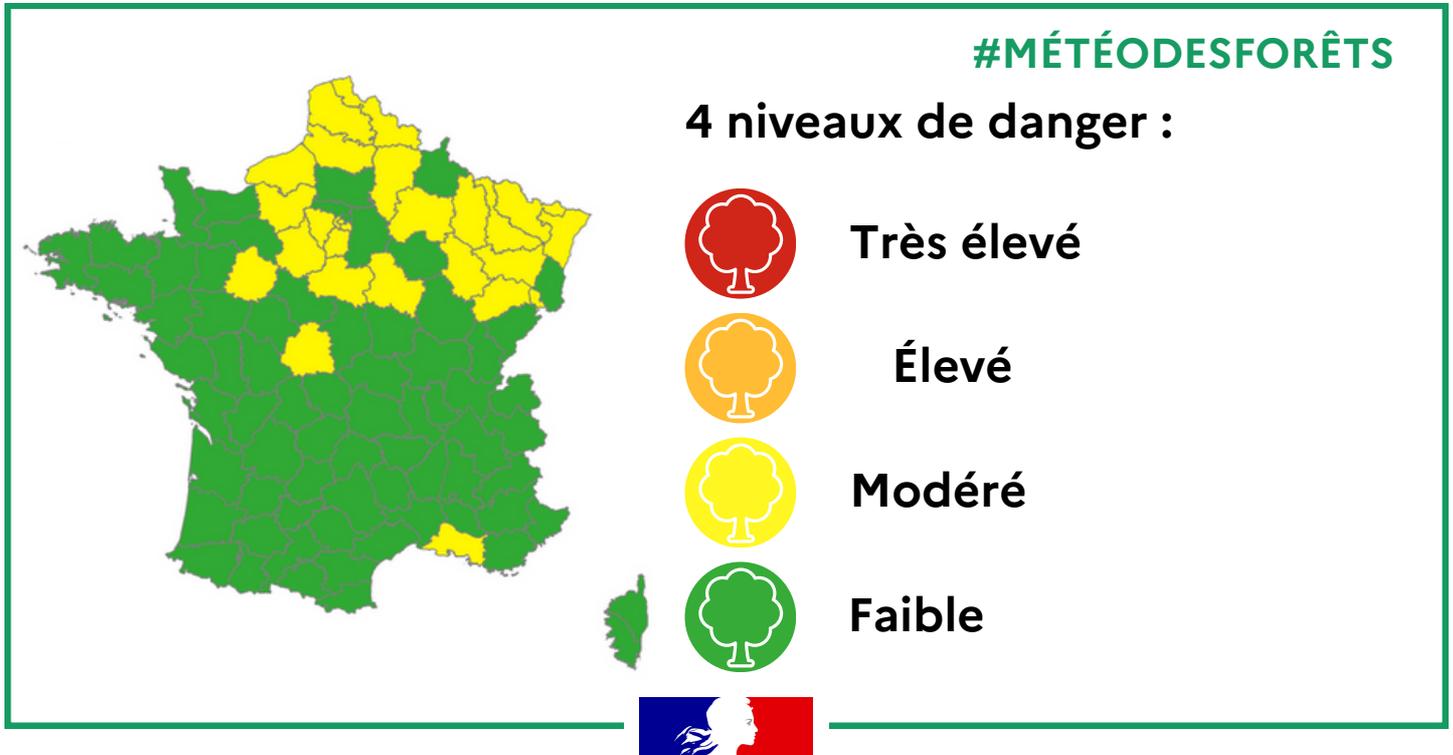
départs de feux d'espaces naturels en 2020

Les surfaces brûlées en 2022 dans le Haut-Rhin sont assez faibles en comparaison du nombre de feux. La végétation ayant été particulièrement sèche comme dans le reste de la France, le maillage territorial de réponse opérationnelle dans le Haut-Rhin associé à la formation et la dotation de matériel de lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels ont participé à ce résultat.

Cette situation, aujourd'hui hors normes, est certainement appelée à se reproduire plus régulièrement et partout sur le territoire national. Cela a été constaté l'an passé à proximité du Haut-Rhin, dans les Vosges et le Jura. Les évolutions climatiques et les crises majeures liées aux phénomènes météorologiques sont un élément incontournable à prendre en compte pour les années à venir.

Les services de l'État dans le Haut-Rhin s'y préparent : 2023 a vu la création de la sous-commission départementale « Feux de forêt » pour la protection des massifs forestiers ainsi qu'un travail collaboratif, en partenariat avec toutes les parties prenantes sous l'autorité de la préfecture. Un travail inter-services essentiel pour une meilleure prise en compte du risque feux de forêt et d'espaces naturels.

## CARTE "MÉTÉO DES FORÊTS" NATIONALE DE MÉTÉO FRANCE



La Météo des forêts est une carte indiquant les niveaux de risque de départ et de propagation de feux de forêt dans chaque département, à destination du grand public. Elle est mise à jour quotidiennement et prévoit les niveaux de danger pour le lendemain et le surlendemain.

4 niveaux de dangers sont prévus, en fonction des prévisions météorologiques et de l'état de sécheresse de la végétation :

- Danger très élevé : le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation est très élevé par rapport aux normales estivales.
- Danger élevé : les conditions météorologiques aggravent significativement le risque de feux de forêt par rapport aux normales estivales.
- Danger modéré : les conditions météorologiques n'aggravent pas significativement le risque de feux de forêt.
- Danger faible : les conditions météorologiques prévues et les dernières précipitations atténuent le risque de feux de forêt.

## DISPOSITIFS DE PRÉVENTION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS

Le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SIS68) recevra prochainement des représentants de la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA) ainsi que des accompagnateurs de montagne afin de communiquer sur les bons gestes à avoir et sur la conduite à tenir en cas de départ de feux de végétations

## PRÉVENTION DES RISQUES DE FEUX AUX ABORDS DES CAMPINGS

- Depuis 2011, tous les campings du Haut-Rhin disposent d'une affiche sur les bons gestes à adopter en cas d'incendie.
- Il a été recommandé aux exploitants de camping de munir les mobil-homes de détecteurs de fumée, de faire vérifier l'état des arbres environnants par l'ONF et d'entretenir les espaces verts (débroussaillage).
- En cas d'alerte, les maires sont invités à prévenir les exploitants de campings en priorité. Les mairies sont en mesure de mettre à disposition des salles pour accueillir les occupants en cas d'urgence.
- Une diffusion du guide du ministère de la Transition écologique "La sécurité des terrains de campings", édité en mars 2023, à tous les campings du Haut-Rhin est prévue pour fin juin. Il fournit des préconisations en matière d'éclairage, de sonorisation, de voies de circulation ou encore d'installations techniques.

### AYONS LES BONS RÉFLEXES

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin peut suffire à dévaster des hectares de forêt et de végétation en quelques minutes seulement.

Un simple geste peut détruire des habitations, des entreprises et des campings, menacer des vies humaines, avoir de graves conséquences sur la nature et tuer des animaux.

### COMMENT ÉVITER LES DÉPARTS DE FEU ?



#### Feu et barbecue

Organiser les barbecues chez soi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer



#### Cigarettes et mégots

Jeter ses mégots dans un cendrier. Ne pas fumer en forêt.



#### Travaux et étincelles

Réaliser ses travaux en plein air loin des espaces sensibles, de la pelouse et des herbes sèches. Prévoir un extincteur à proximité en cas de départ de feu.

Le débroussaillage permet de :

- Freiner la propagation du feu aux habitations ou aux massifs ;
- Sécuriser l'environnement pour les sapeurs-pompiers lors de leurs interventions.

Le débroussaillage n'est pas obligatoire dans le Haut-Rhin, mais reste conseillé.

## COMMENT DÉBROUSSAILLER ?



**Supprimer les arbustes**

sous les arbres.



**Couper la végétation basse**

(herbes, broussailles...).



**Élaguer les arbres**

conservés.



**Couper les végétaux et branches**

des arbres et arbustes proches des constructions.



**Couper les arbustes morts**

et les branches sèches.



**Couper les branches des arbres**

afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



**Limiter la taille des haies**

et les éloigner des bâtiments.



**Éliminer les déchets**

par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



**Éloigner les réserves de bois**

ainsi que tout autre stock de combustible de construction.



**Nettoyer les gouttières et les toits**

pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.



## QUE FAIRE EN CAS DE DÉPART DE FEU ?



### Alerter

Témoin d'un début d'incendie, donner l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et essayer de localiser le feu.



### Se protéger

Se mettre à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours. La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler.



### S'informer

Rester informé de la situation et se conformer aux consignes des secours ou de la mairie.

## COMMENT SE PROTÉGER DANS SON HABITATION EN CAS DE FEU ?



### Tuyau d'arrosage

Avant l'arrivée du feu, rentrer son tuyau d'arrosage. Il pourra être utile après le passage du feu pour éteindre les dernières braises.



### Aération

Boucher les aérations et les bas de porte pour s'assurer que les fumées toxiques et les flammèches ne puissent pas pénétrer à l'intérieur de l'habitation.



### Linge humide

Se couvrir le nez et la bouche d'un linge humide pour se protéger de la fumée.

## COMMENT ANTICIPER ET PROTÉGER SON HABITATION ?



### Combustible

Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation.



### Débroussaillage

Avant l'été, débroussailler autour de sa maison : couper la végétation basse et élaguer les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. L'objectif est d'éviter que le feu n'atteigne l'habitation.



### Construction

Si l'habitation se trouve dans une zone couverte par un plan de prévention du risque de feu de forêt, adapter sa maison pour sa sécurité (volet, gouttière, toiture, aération, etc.).

1,3

millions d'euros

octroyés à la région Grand Est pour déployer la mesure "prévention de risques d'incendies de forêt et de végétation"

Mis en place par le Gouvernement et effectif depuis janvier 2023, le "Fonds vert" est un dispositif visant à accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il apporte un soutien financier aux politiques et aux actions menées par les collectivités territoriales, en répondant à des enjeux environnementaux tels que l'augmentation des risques de feux de forêt, à travers la mesure "prévention de risques d'incendies de forêt et de végétation"

**LE FONDS VERT**  
pour l'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires

**OBJECTIF :** améliorer la protection des territoires situés à l'interface entre massifs boisés ou végétalisés et zones bâties, où naissent 80 % des feux.

Les projets financés permettront une meilleure préparation des territoires et une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies de forêt et de végétation.

## 2 PROJETS FINANCÉS DANS LE HAUT-RHIN

### ACQUISITION D'UN DRONE DE SURVEILLANCE DES FORÊTS ET DES VÉHICULES

Service d'incendie et de secours 68



Subvention : 52 000 €

### TRAVAUX FORESTIERS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE ET LA PROTECTION DE L'HABITAT AU HUNABUHL

Commune de Niedermorschwihr

Subvention : 7 282 €



# ORGANISATION DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

## SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR LA SÉCURITÉ CONTRE LE RISQUE D'INCENDIE DE FORÊT

Par arrêté préfectoral du 2 mai 2023, le préfet du Haut-Rhin a créé une sous-commission départementale pour la sécurité contre le risque d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue. La sous-commission s'est réunie pour la première fois le 26 mai 2023.

### LES ACTEURS DU DÉPARTEMENT ENGAGÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

La sous-commission départementale pour la sécurité contre le risque d'incendie de forêt regroupe les acteurs départementaux en charge de la prévention des risques et la lutte contre les feux de végétation.

Elle est présidée par le préfet du Haut-Rhin et est composée notamment :

- des services de l'État : le Bureau de Défense et de Sécurité Civile (BDSC) et le Bureau du Protocole et de la Communication Interministérielle (BPCI) à la préfecture, et la Direction Départementale des Territoires (DDT) ;
- le Service d'Incendie et de Secours (SIS 68) ;
- l'Office français de la Biodiversité (OFB) ;
- l'Office National des Forêts (ONF) ;
- la Brigade verte ;
- le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ;
- le Groupement de Gendarmerie Départemental (GGD) ;
- le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM).

### 3 PRINCIPES GÉNÉRAUX

- 1** Approche globale et interservices autour d'objectifs communs et mutualisation des moyens humains et matériels
- 2** Prévention
- 3** Anticipation

La sous-commission prévoit 4 groupes de travail :

## 1 « Cartographie et partage de données »

- Création d'une carte des accès en forêt
- Création d'une cartographie des risques

## « Juridique »

2

- Élaboration et mise à jour des documents de référence

## 3 « Communication »

## « Patrouilles de terrain »

4

- Pour assurer une détection rapide des feux et une intervention optimisée et coordonnée



© SIS 68

# LES ACTEURS DÉPARTEMENTAUX DE LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT S'ORGANISENT POUR RÉPONDRE EFFICACEMENT AUX RISQUES

## LA STRATÉGIE DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS 68)

Depuis 2018, le SIS 68 s'inscrit dans une stratégie de prise en compte du risque de feux de forêt, émergent en zone Est.

### DES MESURES ORGANISATIONNELLES

#### FORMATION

Le SIS 68 dispose aujourd'hui de :

**359 sapeurs-pompier spécialistes Feux de forêt**

Grâce aux actions de formation menées par le SIS 68 :

- le nombre de sapeurs-pompier formés sur les dernières années a augmenté et a atteint environ 50 par an depuis 3 ans ;
- depuis l'été dernier, la compétence Feux de forêt a été inscrite dans la formation initiale de tous les sapeurs-pompier professionnels du Haut-Rhin.

En 2022, le SIS68 a formé 24 équipiers, 16 chefs d'agrès, un chef de groupe et un chef de site Feux de Forêt. En parallèle, 116 équipiers et/ou chefs d'agrès ont bénéficié de recyclage ainsi que 12 chefs de groupe et/ou colonne qui ont pu repasser en simulateur afin d'entretenir leur savoir-faire.

#### DES NOUVELLES DISPOSITIONS

Au regard des différents retours d'expériences liés à la saison feux de forêt 2022, le SIS 68 a mis en place de nouvelles dispositions :

- Le prépositionnement de personnels spécialistes feux de forêt en garde, en caserne, pour armer uniquement les engins de lutte contre les feux de forêt ;
- L'activation de vigies de surveillance des massifs positionnées sur des points hauts et le recours aux drones ;
- Le positionnement d'engins sur le terrain sous forme de dispositif d'intervention préventif (DIP) ;
- La mise en place d'un protocole de reconnaissance des pistes DFCI : identification de pistes utilisables par les CCF dans les différents massifs.
- Des messages de prévention sous forme d'affiches papier et sur les réseaux sociaux officiels du SIS 68.

Le SIS 68 est aujourd'hui doté de :



## 26 Camions citernes feux de forêt (CCF)

Le SIS 68 a mis en place une politique d'investissement en matériel avec le renouvellement du matériel vieillissant et l'achat de nouveaux matériels, notamment :

### 2

#### CCF grande capacité

CCF aux dernières normes, motopompe, lance canon

### 1

#### Motopompe portative avec citerne souple



#### Drones de reconnaissance

L'unité drone du SIS 68 est composée de 11 télépilotes professionnels.

- reconnaissance
- localisation
- réalisation de cartographies
- estimation des grandeurs physiques (recherche de points chauds, vitesse de propagation, etc.)

Les modalités de départ des colonnes mobiles de secours ont été optimisées, avec notamment une révision des procédures et une centralisation des stocks de matériels nécessaires à un départ rapide.



© SIS 68

Très tôt, l'agence haut-rhinoise de l'ONF a pris conscience du risque incendie dans ce département, et s'est mobilisée en conséquence, estimant les forêts du Haut-Rhin particulièrement vulnérables à ce risque. Au cours des deux premières semaines du mois de juin, les tournées de mission de police coordonnées (ONF, OFB et gendarmerie) se sont soldées par le repérage de nombreuses places à feu en pleine nature, abandonnées encore brûlantes. Rien que pour la journée du dimanche 11 juin, il aura fallu faire intervenir les pompiers à plusieurs reprises dans les forêts haut-rhinoises.

L'ONF a déjà organisé et rempli l'intégralité du planning de permanence pour la période allant du 19 juin au 3 septembre. Le SDIS 68 dispose d'un numéro unique pour joindre les cadres de permanence.

Durant la semaine, des agents de l'ONF pourront être sollicités par binôme, après étude de la carte de danger intégré feu de Météo France.

Deux types d'interventions pendant la période estivale :

- surveillance et répression
- alerte

Les modalités opérationnelles retenues sont les suivantes : chaque samedi et dimanche, une patrouille sera présente sur les Unités Territoriales à enjeux, avec deux personnes par patrouille. Les Unités Territoriales sont réparties en 2 groupes de manière à pouvoir couvrir le territoire : le groupe N\* 1 composé des UT de Ribeauvillé, Munster, Saint-Amarin, Harth et Jura. Et le groupe N\*2 composé des UT de Kaysersberg, Colmar/Rouffach, Thur-Guebwiller, Doller-Basse Largue et Sundgau.

Deux types de patrouilles seront prévues, l'une de Police de surveillance et de contrôle, assurée par deux fonctionnaires et la seconde, d'information et de médiation, réalisée par un salarié et un fonctionnaire, voire deux salariés. En cas de risque, elles seront activées par le correspondant agence via l'envoi d'un mail et aussi, d'un sms aux cadres de permanence.

A cette organisation correspond d'ores et déjà le planning complet de tous les personnels pour la même période, permettant d'assurer le déclenchement des tournées de prévention et d'information effectuées par ces derniers. La mission police de l'ONF du Haut-Rhin s'est articulée en conséquence et tournera cet été sur des horaires de soirée.

En termes de formation et d'informations générales, le coordonnateur Bruno Gaston (RUT de Guebwiller) formé aux questions spécifiques de DFCI a d'ores et déjà retransmis les informations principales aux cadres de permanence, ingénieurs forestiers. Elles ont été exploitées sous la forme d'une mallette à destination des personnels de terrain avant le lancement des tournées de prévention en juin et début juillet. De plus un kit mission est en cours de préparation et sera diffusé à toutes les équipes de terrain participant aux tournées de prévention.

L'OFB dispose dans le Haut-Rhin d'un effectif de

**14 agents**

Un service estival est assuré tous les jours, week-ends et jours fériés compris, avec accueil téléphonique.

L'OFB intervient en « second rideau » sur le sujet des feux de forêts (Derrière les gestionnaires forestiers).

L'Office maintient ses missions de police habituelles concernant le relevé des infractions prévues par le code forestier relatives aux feux ou les dépôts de déchets pouvant être à l'origine d'incendies, en commençant par les jets de mégots depuis les automobiles.

Les contacts sur le terrain sont aussi l'occasion de faire de la prévention auprès du grand public utilisateur de la nature.

Pour assurer ses missions quotidiennes, l'OFB est doté de :



**4**

**véhicules  
tout terrain**



**2**

**motos**



**4**

**VTT**

Les patrouilles interservices « police environnement » (aux côtés de l'ONF, de la gendarmerie et de la Brigade verte), montent en puissance dans le département suite aux orientations de la Mission interservices Eau et Nature (MISEN).

# FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

## AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues **loin de la végétation** qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et prévoir un **extincteur** à portée de main



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

## ... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable



**Rester Informé de la situation** et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

**Chaque geste compte**  
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

[feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)



**Bureau du protocole et de la communication interministérielle  
Service du Cabinet – Préfecture du Haut-Rhin**

[pref-communication@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@haut-rhin.gouv.fr)

Tél : 03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 70 81 73 33 – 06 60 15 72 12

